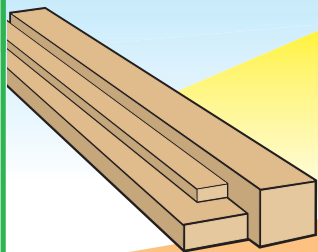


# À NE PAS mettre dans le bac de recyclage !

Saviez-vous que les matières ci-dessous ne peuvent être mises dans le bac de récupération ?



**Le bois et les matériaux de construction**  
(gypse, bardeaux, métal, etc.)



**Les appareils électriques et le matériel électronique**



**Les sacs de feuilles et de gazon**

**Pour ces objets : destination éco-centre !**

Apportez-les à l'un de nos 3 éco-centres :

Éco-centre Neuville  
1310, chemin du Site

Éco-centre St-Raymond  
590, chemin Bourg-Louis

Éco-centre St-Alban  
180, route 354

## Ce que je peux mettre dans mon bac de récupération :

### PAPIER :

journaux, circulaires, papier à lettre, enveloppes, livres, magazines et annuaires.



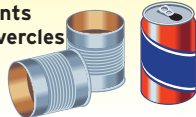
### CARTON :

boîtes, emballages en carton, boîtes d'œufs, carton plat et ondulé.



### MÉTAL :

boîtes de conserve, canettes, assiettes et autres contenants en aluminium ainsi que couvercles et bouchons de métal.



### PLASTIQUE :

bouteilles et contenants en plastique identifiés par le symbole « recyclable ». Sacs de plastique sauf ceux ayant le logo EPI oxo-biodégradables.



### VERRE :

pots et bouteilles en verre.



### CONTENANTS MULTICOUCHES :

les contenants de lait et de jus.



**RRGMRP**

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Pour en savoir davantage, consultez le Guide pour une bonne pratique de la récupération 2009-2010 que vous avez reçu par la poste ou visitez [www.laregieverte.ca](http://www.laregieverte.ca)